

Si nous convoquions des assemblées officielles avant d'être en mesure d'examiner, avec les groupes autochtones, la bonne façon de procéder, ce serait manquer de réalisme.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, je peux assurer aux députés que nous restons fidèles à nos engagements envers les autochtones et la population des territoires. Nous estimons que l'accord protège leurs droits et leur ouvre de nouvelles possibilités d'actions, parfaitement constitutionnelles, qui n'existaient pas avant.

Il ressort de cette assemblée qu'au cours des mois et des années à venir, le Canada réalisera des progrès dans l'intérêt de ses citoyens.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il reste deux minutes sur la période de 20 minutes, plus 10 minutes, le député de Regina-Est (M. de Jong) peut poser une question ou faire une observation.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du ministre et je suis, en général, d'accord avec ce qu'il a déclaré. Néanmoins, il n'a pas vraiment expliqué pourquoi il s'oppose à la motion. Pourquoi le gouvernement fédéral ou certaines des provinces s'opposent-elles au maintien du système en place pour l'entrée de nouvelles provinces dans la Confédération? Je ne vois pas qui pourrait trouver à redire au système en vigueur. Pourquoi fallait-il que la totalité des 11 provinces soient d'accord?

• (1230)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, ma réponse sera brève et précise en ce qui concerne les deux éléments de la question du député. Je ne peux pas appuyer cette motion pour la bonne raison que je n'en accepte pas les prémisses. La question n'est pas de rétablir les droits des citoyens des territoires. J'ai expliqué pourquoi la convocation d'une conférence des premiers ministres ne représente sans doute pas la meilleure solution pour le moment en ce qui concerne les autochtones. Les autochtones sont d'accord pour dire qu'il faut insister sur le sujet et adopter une approche légèrement différente avant de convoquer une conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles autochtones. Cela ne veut pas dire que ces questions ne justifient pas la tenue d'une assemblée des premiers ministres, mais nous voulons examiner la meilleure façon de procéder, afin d'être sûrs de réussir. C'est très bien d'organiser une assemblée, mais encore faut-il qu'elle atteigne ses objectifs.

Le Nouveau parti démocratique ne veut sans doute pas que le gouvernement fédéral en revienne à l'unilatéralisme. Je pense qu'il croit au fédéralisme coopératif.

M. de Jong: Oui.

M. Hnatyshyn: Nous sommes tous d'accord là-dessus. Quand on touche à la question politique, une question juridique se pose. Si vous ajoutez de nouvelles provinces à notre Constitution, cela se répercutera sur certains programmes comme la péréquation. Allons-nous procéder sans que les

Les subsides

membres de la Confédération se soient d'abord entendus sur ces questions, même si c'est pour une aussi bonne cause que celle de permettre éventuellement aux Territoires de devenir des provinces canadiennes?

Deuxièmement, la modification de la constitution serait aussi en cause. La création de provinces donnerait une autre dimension à la formule d'amendement qui, selon les dispositions actuelles, nécessite l'unanimité de deux tiers des provinces représentant 50 p. 100 de la population canadienne. Ainsi, avant de créer par exemple trois provinces dans le nord du Canada, ne voudrait-on pas savoir quelles en seraient les conséquences sur la Saskatchewan, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse ou toute autre province ou région? Quelle serait la portée de ce changement, monsieur le Président?

J'essaie de faire comprendre au député qu'il est question de partage. Nous souhaitons collaborer étroitement avec les Territoires, mais il y a certaines questions d'actualité concernant la Confédération qu'on ne peut passer sous silence dans le but de faire de beaux discours politiques. Il existe des problèmes très réels qu'il faut examiner de manière réaliste, car ils pourraient porter préjudice à des composantes constitutionnelles importantes si la règle de l'unanimité touchant la création de nouvelles provinces n'est pas respectée.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est terminée. Le débat se poursuit.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comment la période des questions et des observations peut-elle être terminée alors qu'elle vient à peine de commencer?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'ignore pas que le premier orateur a parlé pendant près d'une demi-heure. J'essaie d'équilibrer le temps de parole des trois premiers orateurs. Pour être plus précis, le ministre a pris 32 minutes. C'est maintenant au tour du parti libéral. Je voudrais équilibrer les choses avant la fin de la journée. Si cela pose un problème, et si le député souhaite que la présidence agisse différemment, pourrait-il me le signaler?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je croyais que le ministre avait cherché à obtenir le consentement de la Chambre, afin de terminer ses observations. Sauf erreur, cet échange prendra de quatre à cinq minutes, en plus des 20 minutes à sa disposition, puis il y aura une période de dix minutes réservée aux questions et aux observations, qui permettra aux députés de l'opposition, néo-démocrates et libéraux, de poser des questions au ministre. Nous nous sommes entendus là-dessus, monsieur le Président. Je comprends donc mal que vous additionniez ces 20 minutes et le temps supplémentaire...

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne vois vraiment pas où est le problème. La présidence est au service de la Chambre. Si les députés s'entendent pour donner huit minutes de plus au ministre, afin qu'il réponde à des questions, je n'ai rien contre. Y a-t-il consentement unanime pour réserver huit minutes de plus aux questions et aux observations?